



Communauté de Communes
de Desvres-Samer

Marché de service d'assurance

Règlement de consultation

Pouvoir adjudicateur

Communauté de Communes de Desvres-Samer (CCDS)
41 Rue des Potiers
62240 DESVRES

Représentant du pouvoir adjudicateur

Monsieur le Président

Objet du marché

Assurance des risques statutaires du personnel

Date limite de remise des plis : Le lundi 28 octobre 2019 à 17h00

1. Objet du marché - Dispositions générales

1.1 Objet du marché

Le présent marché a pour objet : la souscription d'un contrat d'assurance « Risques statutaires du personnel ».

1.2 Procédure de la consultation

La présente consultation est lancée suivant la procédure adaptée en application de l'article R2123-1 du Code de la Commande Publique.

1.3 Lots

Le marché se compose d'un lot unique.

1.4 Unité monétaire

La monnaie de compte du marché est l'euro.

1.5 Offre de base

Les candidats doivent répondre à l'offre de base.

1.6 Variantes libres

Les variantes libres ne sont pas autorisées.

1.7 Contenu du dossier de consultation des entreprises

Le Dossier de Consultation des Entreprises comprend les pièces suivantes :

- Le présent règlement de consultation
- Le cahier des charges
- L'acte d'engagement

1.8 Dispositions fiscales

Les prestations sont facturées aux taux de la TVA en vigueur au moment de la facturation.

1.9 Avance

Sans Objet.

2.0 Modalités de règlement

Le paiement s'effectue par virement administratif.

2. Modalités de présentation des dossiers et transmission des plis

2.1 Contenu de la candidature

- Lettre de candidature DC1
- Déclaration du candidat DC2
- Pour les courtiers, le mandat de la compagnie au courtier
- Pour les agents, le mandat de la compagnie à l'agent
- Le pouvoir de la personne habilitée à engager le candidat
- La déclaration concernant le chiffre d'affaires global et le chiffre d'affaires concernant les services objet du marché, réalisés au cours des trois derniers exercices disponibles.
- La liste de références significatives, notamment dans le domaine des collectivités territoriales et/ou organismes publics, pour chacune des trois dernières années
- La déclaration indiquant les effectifs moyens annuels du candidat et l'importance du personnel d'encadrement
- Si le candidat est en redressement judiciaire, la copie du ou des jugements prononcés à cet effet.
- L'attestation d'assurance et de caution financière conforme au Code des assurances, pour les seuls agents et courtiers.

Le candidat ou chaque membre du groupement retenu devra fournir, dans un délai de 7 jours francs à compter de la demande de la collectivité par courrier ou email les justificatifs fiscaux et sociaux suivants :

- Pièces mentionnées à l'article D 8222-5 ou D 8222-7 et D 8222-8 du Code du travail
- Les attestations et certificats délivrés par les administrations et organismes compétents prouvant qu'il a satisfait à ses obligations fiscales et sociales.

et pour les candidats établis ou domiciliés à l'étranger les documents équivalents.

Dans le cas où ces justificatifs ne pourraient pas être produits dans le délai imparti par le candidat retenu, l'offre sera rejetée et le candidat éliminé. La collectivité retiendra le candidat ayant présenté l'offre classée immédiatement après au regard des critères de jugement.

Les organismes ou sociétés non soumis à l'une des obligations fiscales doivent impérativement le signaler.

Si le candidat retenu a fourni ces justificatifs à l'appui de sa candidature, il ne sera pas tenu de les transmettre à nouveau lors de l'attribution.

2.2 Contenu de l'offre

L'offre contiendra les pièces suivantes :

- L'acte d'engagement complété, daté et signé
- Toutes les pièces nécessaires à l'analyse de l'offre de l'assureur

2.3 Transmission des plis

Le dossier remis par le candidat sera transmis sur la plateforme de dématérialisation à l'adresse suivante www.webmarche.eu avant le lundi 28 octobre 2019 à 17h00.

3. Jugement des offres

3.1 Critères

Sur la base de critères ci-dessous énoncés, le représentant du pouvoir adjudicateur, choisit l'offre économiquement la plus avantageuse.

Le représentant du pouvoir adjudicateur peut en accord avec le candidat retenu procéder à une mise au point des composantes du marché sans que ces modifications puissent remettre en cause les caractéristiques substantielles notamment financières du marché.

Critères de jugement des offres :

- le prix : 75 %
- Nature et étendue des garanties, délai de gestion des sinistres, délai de règlements : 25 %

Les besoins de l'acheteur public sont définis précisément dans le cahier des charges. Aussi le candidat qui présentera une offre sans réserve ni amendement obtiendra la note maximum. Pour les candidats qui présenteront des réserves ces dernières seront jugées au regard de leur incidence, notamment économique.

3.2 Négociations

La présente consultation est passée selon une procédure adaptée ouverte avec négociation éventuelle.

Après analyse des compétences, références et moyens des candidats, le maître d'ouvrage procédera à l'analyse des offres des candidats dont la candidature aura été admise et sélectionnera, sur la base des critères de sélection des offres, les candidats avec lesquels il négociera.

A l'issue de ces négociations, il retiendra l'offre économiquement la plus avantageuse sur la base des critères de choix des offres définis dans le présent document.

4. Délais d'exécution

Le marché est conclu pour une durée de deux ans à compter du 1^{er} janvier 2020 soit jusqu'au 31 décembre 2021.

5. Règlement des litiges

Le Tribunal Administratif de Lille sera seul compétent pour le règlement des litiges.

6 - Informations complémentaires

Pour obtenir tous les renseignements administratifs complémentaires qui leur seraient nécessaires au cours de leur étude, les candidats devront adresser une demande au service suivant :

Communauté de Communes de Desvres-Samer
41, rue des potiers
62240 DESVRES
Correspondant : Amélie FRANCOIS
Courriel : amelie.francois@cc-desvresamer.fr